



DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Ville de Vincennes

DOSSIER : N° DP 094 080 24 00086

Déposé le : **05/04/2024**

Dépôt affiché le : **05/04/2024**

Complété le : **17/04/2024 et 06/05/2024**

Demandeur : **TUTTI**

Représentée par : **Madame MAILLE Christelle**

Demeurant à : **27 Rue Raymond du Temple à Vincennes (94300)**

Nature des travaux : **Habillage de la façade, mise en peinture, installation de trois spots, pose d'un carrelage sur la pente d'accès du sas d'entrée**

Sur un terrain sis à : **27 Rue Raymond du Temple à Vincennes (94300)**

Référence cadastrale : **O 102**

ARRÊTÉ

de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Vincennes

ARRETE N°

Le Maire de la Commune de Vincennes

VU la déclaration préalable présentée le 05/04/2024 par TUTTI, représentée par Madame MAILLE Christelle,

VU l'objet de la déclaration :

- pour l'habillage de la façade, la mise en peinture, l'installation de trois spots et la pose d'un carrelage sur la pente d'accès du sas d'entrée ;
- sur un terrain situé 27 Rue Raymond du Temple à Vincennes (94300),

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Code du Patrimoine et notamment les articles L.621-32 et L.632-1,

VU la délibération n°2023-146 du 12 décembre 2023 du conseil de territoire de Paris Est Marne & Bois approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Etablissement Public territorial de Paris Est Marne & Bois,

VU le règlement d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) approuvé par délibération du conseil municipal du 25 septembre 2013,

VU l'avis favorable de l'UDAP 94 de la DRAC Ile-de-France en date du 21/05/2024,